



formalités administratives pour venir travailler au LFIP

Les nouveaux personnels doivent fournir au LFIP des documents par mél et par courrier. Le LFIP, en tant qu'employeur, effectue les démarches auprès du Bureau du Travail (BT) et assiste les personnels pour les formalités de la première demande du permis de résidence (titre de séjour) auprès du Bureau de la Sécurité Publique (BSP, soit la Préfecture).

Si le nouveau personnel se trouve en Chine avec un visa autre que le permis de résidence pour emploi :

Que fait le nouveau personnel ?	Que fait le LFIP ?	Que font les autorités chinoises ?
fournir tous les documents au LFIP (annexe 1).	demander le permis de travail auprès du Bureau du Travail de Pékin.	Le BT délivre le permis de travail . Délai dossier en ligne : 5 jours ouvrés; dossier papier : 10 jours ouvrés.
se présenter au BSP pour demander le permis de résidence provisoire (voir p.i.).		Le BSP délivre le permis de résidence provisoire . (valable 3 mois). Délai : 10 jours ouvrés; coût : 400 yuans.
S'enregistrer au commissariat de police de son quartier et fournir les documents au LFIP (annexe 2).	demander la carte de travail auprès du Bureau du Travail de Pékin.	Le BT délivre la carte de travail . Délai dossier en ligne : 5 jours ouvrés; dossier papier : 5 jours ouvrés.
	demander le permis de résidence définitif pour son personnel auprès du BSP.	Le BSP délivre le permis de résidence définitif (valable 2 ans). Délai : 10 jours ouvrés; coût : 800 yuans.
S'enregistrer au commissariat de police de son quartier.		

Si le nouveau personnel se trouve en Chine avec un visa de travail :

Que fait le nouveau personnel ?	Que fait le LFIP ?	Que font les autorités chinoises ?
fournir tous les documents au LFIP (annexe 5).	demander la modification et la prolongation de la carte de travail auprès du Bureau du Travail de Pékin.	Le BT modifie et prolonge la carte de travail . Délai dossier en ligne : 5 jours ouvrés; dossier papier : le jour même ou 5 jours ouvrés pour dossiers groupés.
	déposer le dossier de demande de prolongation du permis de résidence.	Le BSP délivre le permis de résidence définitif (valable 2 ans). Délai : 10 jours ouvrés; coût : 800 yuans.
S'enregistrer au commissariat de police de son quartier.		

annexe 1: les documents à fournir pour l'[obtention du permis de travail](#) quand le nouveau personnel se trouve en Chine sans visa de travail.

si le nouveau personnel avait déjà obtenu le permis de travail en Chine durant les 3 années précédentes, il sera exempté du document 1. extrait de casier judiciaire et 2. diplôme. S'il demande le même poste qu'avant, il sera également exempté du document 4. attestation de travail.

1, demander l'extrait du casier judiciaire. Pour les Français, on peut aller sur le site internet du ministère de la Justice pour déposer la demande en ligne (bulletin 3). En Chine, on reçoit ce document par la poste 2 à 4 semaines suivant la demande en ligne. Le Bureau du Travail exige ce document dans les 6 mois. Ex. si la date du casier judiciaire est le 1/02/2017, il est recevable en dossier papier par le BT avant le 1/08/2017.

2, demander une copie du diplôme (le plus élevé en rapport avec le poste, minimum licence) certifiée conforme à l'original auprès du Consulat français.

3, demander la légalisation du casier judiciaire et de la copie du diplôme auprès du Consulat français.

4, demander une/des attestation(s) de travail en rapport avec le poste. Le BT exige 2 ans d'expérience minimum. **Préciser dans l'attestation : le nom et le prénom, le poste, les dates de travail, le contact de la personne témoin, avec le tampon de l'établissement et la signature du responsable. Pour les titulaires de master dont la spécialité est en rapport avec le poste, l'expérience professionnelle n'est pas obligatoire.**

5, Effectuer la visite médicale au centre médical désigné par le BSP. La date du certificat de santé doit être dans les 6 mois. (voir les [p.j. relatives à la visite médicale](#))

6, passeport ordinaire

7, photo d'identité numérique sur fond blanc, sans bordure, avec la tête au centre occupant 2/3 de la photo, bien claire sans tache, en format JPEG, de plus de 150KB, 1024*768 pixels, plus de 300DPI, 32 couleurs

8, pour les membres de famille (époux/épouse, enfants), leur passeport ordinaire, le document prouvant le lien de parenté (livret de famille/acte de mariage/acte de naissance), la photo numérique, et le certificat de santé pour l'époux(se) également.

9, certificat d'hébergement de Pékin pour toute la famille.

10, CV type du Bureau du Travail envoyé par Lanting (voir p.j.) à retourner dûment rempli, en format word

Tous les documents sont à envoyer **par mél** à Mme Lanting LI-BRAHIN li.lanting@lfip.net.cn

Les originaux des documents suivants sont à déposer à Mme Lanting LI-BRAHIN au 3, Xin Jin Lu, Chaoyang District, 100015 Beijing, R. P. de Chine, numéro de téléphone portable + 86 13311199671, téléphone fixe : + 86 10 84747015.

1, extrait de casier judiciaire légalisé par le Consulat français.

2, copie de diplôme certifiée conforme à l'original puis légalisée par le Consulat français.

3, attestation(s) de travail.

4, 6 photos d'identité (nouveau personnel + membres de famille)

Il est recommandé de télécharger l'application WeChat et d'ajouter Lanting pour rester en contact. Son numéro de WeChat est le 13311199671.

annexe 2 : documents à fournir au LFIP pour obtention de la carte de travail, ayant obtenu le permis de résidence provisoire

Le BT exige le dépôt du dossier papier de la demande de la carte de travail dans les 2 semaines suivant l'obtention du permis de résidence provisoire. Vu le délai d'approbation du dossier en ligne et le délai de délivrance de la carte de travail une fois le dossier papier accepté, **il est vivement recommandé de fournir ces documents le plus vite possible**. Si le délai est dépassé, le BT refusera de prendre le dossier et le nouveau personnel doit rentrer dans son pays demander le visa Z puis revenir en Chine demander le permis de résidence définitif.

- 1, passeport (copie ou scan du permis de résidence provisoire pour le dossier en ligne, puis l'original pour le dépôt du dossier papier)
- 2, certificat d'hébergement de la police du quartier (original et copie) (voir le document "s'enregistrer au commissariat de police")
- 3, si vous avez des membres de famille accompagnateurs, les mêmes documents pour eux.

Le BT vérifie les originaux des documents au dépôt du dossier papier, ne retient pas les passeports.